MERCREDI 20 FEVRIER 1889

Le voyage de Sir Charles Tupper au Canada a été avancé de trois semaines. L'hon Haut Commissaire quittera l'Angleterre le 21 courant pour arriver ici dans les premiers jours de mars.

Son Eminence le cardinal Taschereau a célébré dimanche à Québec le 70ième anniversaire de sa naissance.

L'*Empire* nous communique le compte rendu d'une réunion des partisans de la Fédération Impériale, qui a eu lieu samedi dernier à Belleville et dans laquelle M. Dalton McCarthy Q C et M P a prononcé un long discours. Après avoir lu ce document avec soin, nous persistons à comprendre de moins en moins en quoi la Fédération Impériale peut bien consister.

M. Dalton McCarthy parait convaincu ; et c'est le seul trait frappant de son discours, que si toutes les colonies anglaises formaient au point de vue des relations extérieures un conglomérat puissant, il en résulterait pour l'ensemble et pour chaque colonie en particulier, une grande influence diplomatique. C'est exactement le contraire de la thèse soutenu avant hier par Sir Richard Cartwright et d'après laquelle, le Canada serait appelé à exercer une influence, d'autant plus grande, qu'il serait isolé de l'Angleterre. Mais M. Dalton McCarthy n'indique aucun moyen pratique de réaliser le conglomérat dont il parle.

Il se borne à affirmer, que si l'Angleterre est capable de mener à bien, à elle toute seule, les affaires diplomatiques de l'empire, elle les mènerait encore mieux en s'inspirant de l'avis des délégués coloniaux. Cet "encore mieux" semblera douteux à beaucoup de personnes. L'orateur ajoute, que la Fédération Impériale n'interviendra dans aucune des affaires intérieures des colonies. Allons, tant mieux, seulement si la Fédération Impériale n'intervient dans aucune affaire, nous nous demandons à quoi elle pourra bien servir.

Des partisans de la Fédération Impériale, doivent être, nous n'en doutons pas des gens très convaincus, malheureusement ils sont un petit peu plus obscurs que les livres Sibyllins. Cela leur fait du tort..... A moins portant que ce ne soit tout le contraire et que la ligue de la fédération ne puisse subsistuer qu'à la condition de ne jamais s'expliquer.

Les Chevaliers du Travail de Montréal semblent très mécontents du projet de loi pour l'extention du suffrage. Ils ne peuvent comprendre que la législature accorde le droit de suffrage aux fils d'agriculteurs et à des étudiants universitaires, tandis qu'elle le refuse aux fils d'ouvriers. Il paraît certain, qu'une députation nombreuse sera chargée d'avoir une entrevue avec le ministre à ce sujet.

Les beaux jours des députations venant à Ottawa, pour réclamer des augmentations de tarif, semblent passés, du moins pour cette session. Le gouvernement a donné à entendre, qu'il considérait le délai comme épuisé. Le ministre des finances et le ministre des douanes, ont, dit-on, de fréquentes conférences en vue d'examiner en commun, les différentes pétitions qui leur ont été soumises et de statuer sur la solution qui devra leur être donnée avant la publication prochaine de l'exposé financier.

Il nous paraît désirable, que le gouvernement s'arrête à la solution qui comprendra le moins possible de modifications au tarif et nous sommes, sur ce point, tout à fait de l'avis qu'exprimait il y a quelques jours la *Gazette* de Montréal. La politique nationale est excellente ; et tant qu'elle ne sera en butte qu'aux impuissantes attaques de l'opposition, elle n'a rien à redouter. Elle ne pourrait être compromise, que si le gouvernement se soumettait trop facilement à l'avidité insatiable de certains industriels. L'écueil de la protection en tout pays, c'est que lo squ'un gouvernement a établi un tarif raisonnable, il se trouve, chaque année, en butte aux obsessions d'un zèle intéressé Si l'on en croyait certains producteurs, il n'y aurait d'autre ressource que d'augmenter sans cesse les tarifs et il en est, parmi eux, qui ne déclareront pas satisfaits, tant que le tarif ne sera pas élevé au point d'être devenu absolument prohibitif.

Ces exagérations sont d'autant plus fâcheuses, que les questions de douanes, sont des questions très complexes, dans lesquelles, il y a à ménager beaucoup d'intérêts contradictoires et qu'un changement inconsidéré risque de troubler plusieurs branches de commerce.

C'est ainsi que les fabricants de cuir prétendent qu'ils ne peuvent pas vivre sans une augmentation de droit. C'est nous la bailler belle et les cuirs canadiens, ont si peu besoin d'une augmentation, qu'ils deviendraient facilement un objet d'exportation, si les producteurs se décidaient à les fabriquer mieux et à les rendre réellement imperméables en les faisant sécher avec moins de rapidité.

Mais l'élévation du droit, aurait pour conséquence, de causer un préjudice presqu'irrémédiable au commerce d'importation des chaussures de luxe.

On parle aussi d'une demande d'augmentation de droits formulés par les fabricants de pianos. Nous cherchons vraiment de quelle protection supplémentaire pourraient bien avoir besoin, les fabricants qui gagnent plus de 200 p. c. sur chaque piano vendu. Il est temps de mettre un terme à des exagérations qui ne servent en rien à l'industrie nationale et qui auraient pour conséquence, d'augmenter d'une façon désastreuse, le prix de toute chose ?

Le conseil de ville de Belleville, Ont, a décidé de s'opposer à la construction de la ligne de chemin de fer destinée à relier Cobourg à la ligne du Pacifique Canadien.

Le 16 courant, 2,500 ouvriers, travaillant au canal de Panama, à Taverilla, ont été congédiés. Les entrepreneurs restreignent les travaux dans toutes les sections. Une force armée imposante est sur les lieux pour maintenir l'ordre.

Monsieur Holton M. P. pour Chateauguay, a annoncé qu'il présenterait à la chambre, une proposition tendant à amender la loi douanière de manière à donner au revenu une protection nécessaire et convenable. La proposition est de nature à garantir l'importateur honnête contre les dangers de tracasseries, tandisque dans le cas de commerçants accusés de contrebande, les marchandises ne pourront être confisquées, ni les commerçants mis à l'amende, si ce n'est après procès public, s'il est demandé par la partie intéressée. La proposition Holton, contient, en outre une clause, qui exclut, du partage du produit des saisies ou du montant des amendes imposées l'employé qui a opéré la saisie.

Plusieurs journaux canadiens et après eux les journaux des Etats Unis, en masse, ont donné le vol à un canard assez rare. La semaine dernière ces feuilles annonçaient que Sir John et son gouvernement avait trouvé très-intelligent, de demander aux autorités impériales d'expédier au Canada un membre de la famille royale, pour faire contrepoids aux idées annexionnistes.

Ces tendances annexionnistes, aussi bien que le remède que la presse libérale a inventés, n'existent que dans l'imagination plus ou moins malade des écrivains des journaux à la dévotions de nos voisins du sud.

L'hon. Mr. Mercier était souffrant ces jours derniers et n'a pu assister à la séance de la Chambre hier mardi 19 courant.

Nous empruntons au *Gaulois* de Paris du 30 janvier dernier et qui vient de nous parvenir, la nouvelle suivante :

" Très brillante réception hier chez M. Hector Fabre, commissaire général du Canada à Paris."

" Au diner qui a précédé, assistaient : lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre, Mgr. Fabre, archevêque de Montréal ; sir Charles Tupper, haut-commissaire du Canada à Londres : l'honorable J. A. Chapleau, ministre secrétaire d'Etat du Canada ; le marquis et la marquise de Bassano, le baron et la baronne de Mandat Grancey, M. L. de la Brière, M. Bonaparte Wyse, M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine ; M. Martial Chevalier, ministre pléinipotentiaire ; M. Paul Deschanel, député, etc.

Rien assurément de plus *yankee*, que cette idée des promoteurs de l'annexion, imaginant de séduire d'abord les représentants du peuple canadien par l'organisation d'un gigantesque train de plaisir, au moyen duquel leurs yeux émerveillés pourront parcourir, sans qu'il en coute rien à leur bourse, les splendeurs et les richesse de la grande nation qui ne serait pas fachée de les absorber. Pour cette circonstance Barnum et Cook seront tranformés en agents politiques. Cook c'est le voyage circulaire. Barnum c'est la reclame annexionniste. Les Canadiens apparemment ne savent pas à quel point la fiancée est attrayante. Qu'il viennent y voir. Le congrès est prêt à y dépenser $150,000 et même davantage. On ne saurait être plus engageant.

Nous doutons toutefois que M. Wiman et ses amis, aient montré le tact voulu en organisant cette mise en scène à grands coups de grosse caisse, qui tend à traiter nos hommes d'état canadiens comme une troupe de badauds qu'on s'efforcerait d'attirer dans un théâtre forain. L'amorce est un peu bien grossière et c'est faire injure à notre gouvernement et à nos compatriotes que de les supposer capables de s'y laisser prendre.

Décidément les libéraux ne rêvent plus qu'Etats Unis. C'est une maladie à soigner, c'est une véritable obsession.

Hier, M. Cook, en annonçant le dépot d'une motion en faveur du *home rule*, a trouvé le moyen d'indiquer dans ses considérants que le vote de cette motion ferait plaisir aux irlandais des Etats-Unis et tendrait ainsi à ramener les liens entre le Canada et les Etats-Unis.

Un véritable comble.

La chambre des Communes délibérait hier en comité des subsides et a voté successivement après échange de quelques observations les derniers articles relatifs aux dépenses du gouvernement civil et les articles relatifs aux frais de gestion ; à l'administration de la justice ; à législation ; à la police et aux pénitenciers.

A propos de la Fédération Impériale

Veut-on savoir, demande l'*Electeur*, quels sont les chefs et les partisans de la Fédération impériale ? Et il cite, d'après l'annuaire de la ligue, les noms de Sir John A. Macdonald, Sir Chas. Tupper, l'hon. G. E. Foster, l'hon. C. H. Tupper, Sir Adams Archibald, John Schultz, lieutenant gouverneur du Manitoba ; Hugh Nelson, lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise ; Sir Alexander Galt, etc., etc. Voilà comment il est démontré que la Fédération impériale est une conspiration tory, que le gouvernement conservateur du Canada fait partie de cette conspiration et que nous sommes menacés de nous voir arracher, quelque jour, notre indépendance au profit de cet être monstrueux et amphibie, qu'on appelle la Fédération impériale !

Si l'*Electeur* avait plus de souci de la vérité et de la justice, il aurait ajouté que l'hon. E. Blake, qui n'est pas un conservateur, avait lui aussi fait acte d'adhésion, au début, à la Fédération impériale ; et dans tous les cas, il n'aurait pas dû manquer de nous dire, que Sir Chs. Tupper, lui aussi, un des adhérents de la première heure, avait changé d'avis comme M. Blake, et s'était prononcé récemment, dans un banquet tenu à Londres même, de façon à ne laisser aucune illusion à ceux qui caresseraient la chimère de voir jamais le Canada adhérer à la Fédération impériale.

Ce discours de Sir Chs. Tupper, conçu en termes remarquablement énergiques, est d'autant plus intéressant qu'il ne s'est pas borné à un désaveu de la thèse fédéraliste. Sir Chs. Tupper a expliqué pourquoi il ne voulait pas de la Fédération et a démontré qu'elle était pratiquement irréalisable. Lord Lansdowne, avant de quitter le Canada, avait soutenu la même thèse, et c'est également l'avis de Sir John A Macdonald et de tous les conservateurs raisonnables.

Il y a donc une insigne mauvaise foi, à exploiter une adhésion de la première heure et à passer sous silence, les adhésions parallèles des chefs libéraux, d'attribuer à Sir John A. Macdonald et à ses collègues des vues qui ne sont pas les leurs.

Avec un peu plus d'esprit de justice et un peu moins de parti pris, l'*Electeur* comprendrait que ces adhésions de la première heure, et le mouvement de recul qui a suivi, s'expliquent l'un et l'autre de la façon la plus sensée et la plus naturelle.

Si l'on se place au point de vue anglais, l'idée de la Fédération impériale apparaît, au premier abord, comme une idée très séduisante ; si séduisante que Prévost-Paradol, qui étant français et libéral, n'était ni anglais ni tory, s'est prononcé pour elle, dès la première heure, et lui a consacré, en 1868, un chapitre de son livre "*La France nouvelle*."

N'y a-t-il pas quelque chose à faire, pour donner plus d'homogénéité aux membres épars de la race anglo-saxonne répandus à travers le globe et pour leur permettre de tirer en commun le meilleur parti possible de leur communauté d'origine, de leur identité de race, et de l'affection filiale que par delà les mers, ils continuent à porter à la vieille Angleterre, à la métropole, cette Rome nouvelle du monde anglo saxon, qui formera, d'ici à peu de temps, si la fortune continue à la favoriser, la majorité du monde civilisé dans les cinq parties du globe ?

Oui, sans doute, les anglais loyaux ont dû considérer, lorsque cette idée a été mise en avant, qu'il serait désirable qu'il y eut quelque chose à faire et que c'était une question à étudier. De là, les premières adhésions que la ligue a reçues, mais au fur et à mesure qu'on a étudié la question, des objections ont surgi et sans que l'idée cessât d'inspirer la même sympathie, il a bien fallu reconnaître, qu'on se heurtait dans la pratique à des obstacles infranchissables.

Le quart d'heure de Rabelais des rêves politiques, qui ont paru les plus séduisants et qui répondaient aux aspirations les plus généreuses, est celui où il faut sortir du terrain vague des considérations générales et formuler un projet conçu en style de dispositions législatives.

Ce jour-là, les hommes politiques raisonnables ont pu se convaincre, à leur grand regret, qu'il était matériellement impossible, de formuler un projet de constitution impériale fédérative, tenant sur ses pieds.

Au point de vue de l'ensemble des pays anciens et nouveaux, dont se compose l'empire britannique, on n'aperçoit pas un seul objet d'intérêt public qui put former la matière des délibérations d'un parlement de délégués impériaux. Le commerce et les douanes, qui forment, en général, la première attribution d'un pouvoir fédéral sont ici la matière sur laquelle il existe le plus de divergences d'opinions et d'intérêts entre l'Angleterre et ses colonies, et entre les diverses colonies les unes à l'égard des autres.

Au point de vue du gouvernement anglais, on ne conçoit pas, comment un parlement et un pouvoir exécutif fédéral, pourraient se constituer, sans briser tous les cadres de la constitution anglaise.

Au point de vue colonial, il est impossible de ne pas se rendre compte que la création d'un pouvoir fédéral, exigerait de la part des colonies, l'abandon d'une part plus ou moins considérable de leur autonomie constitutionnelle, péniblement conquise depuis un demi siècle, et qu'elle ne leur offrirait en échange aucun avantage ni aucun bénéfice appréciables.

Un homme politique comme Sir John A. Macdonald, qui entend rester à la fois anglais et canadien, a pu souhaiter qu'il y eut quelque chose à faire en vue de donner une forme nouvelle à l'union de la métropole avec ses colonies devenues libres. Mais lorsque, comme lui, on a attaché son nom à la création d'une grande œuvre, comme l'Amérique Britannique du Nord, on n'est pas disposé à la sacrifier à une chimère ; et le jour où il a été démontré que la Fédération impériale n'était compatible, ni avec l'indépendance coloniale du Canada, ni avec le maintien de l'antique constitution anglaise en Europe, un homme politique comme Sir John A. Macdonald n'a pas hésité à comprendre, que la Fédération était une idée séduisante, au premier abord, mais irréalisable.

La ligue de la Fédération impériale, a pu conserver d'anciens adhérents, en tant qu'il ne s'agissait pour eux que de la simple manifestation d'un sentiment de dévouement à la métropole, du désir de perpétuer et au besoin de resserrer l'existence du lien colonial. Au fond elle ne signifie pas autre chose. Il faut toute la mauvaise foi de l'esprit de parti, pour y voir une menace contre notre indépendance et contre nos institutions constitutionnelles. Il faut plus de mauvaise foi encore, pour ne pas comprendre que si ces institutions étaient réellement menacées, le principal auteur de la confédération serait nécessairement le premier à les défendre.

L'AFFAIRE LECLAIRE

Le *Free Press* de samedi dernier publie une lettre dans laquelle M. Cameron, agent des terres de la Couronne à Thurso, essaie d'expliquer comment il a transmis au gouvernement de Québec des rapports erronnés touchant les lots cultivés par Leclaire.

M. Cameron voudrait faire croire aujourd'hui que l'erreur qu'il a faite dans la désignation des lots, erreur que M. Lewis a tres bien fait voir dans son rapport, est due au fait que les piquets ou bornes de division des lots étaient placés d'une manière differente lorsqu'il a fait son inspection.

Cette explication, toute boiteuse qu'elle soit, est déjà une admission que les prétentions de Leclaire à la possession du lot 14, ne reposent sur aucun fondement, puisque le lot désigné par M. Cameron, comme étant le lot 14, n'était en réalité que le lot 11. Et si M. Leclaire avait eu des titres réels et incontestables à la possession du lot 14, croit-on qu'il aurait offert d'en faire l'achat comme terrain minier à $5 de l'acre lorsqu'il pouvait le posséder à titre de colon.

Mais il y a plus que cela et nous allons réfuter la lettre que M. Cameron publie sur le *Free Press* par une lettre même que M. Cameron écrivait le 24 septembre 1884 à son chef le commissaire de terres de la couronne. On y verra quelle foi on peut ajouter aux rapports de M. Cameron et à ses lettres au public. Voici ce que M. Cameron écrivait :

AGENCE DES TERRES DE LA COURONNE

Division de la Petite Nation,

Thurso, 25 septembre 1884.

L'honorable M. Lynch,
Commissaire des terres,
Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 20 courant, contenant les copies des rapports de M. E. Collins, employé de votre département, et de M. James Currie, garde-forestier, concernant le lot 14, 2me rang de Wells, dans laquelle vous demandez une explication de la différence qui existe entre leur rapport et le mien en date du 1er courant.

En réponse, je désire attirer votre attention sur votre lettre du 13 août dernier, dans laquelle vous me donniez instruction de faire une inspection personnelle des lots 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, rang 2, canton de Wells, et de faire rapport sur la nature et l'étendue des améliorations sur chaque lot, de vous dire quelles sont les personnes qui ont fait et réclament ces améliorations, et si les lots sont propres à la culture.

Dans mon rapport du 1er courant, j'ai simplement donné pour chaque lot que j'ai visité, un état *basé sur des informations obtenues de M. Leclaire et de sa femme*, et ma propre estimation quant à la quantité de terre défrichée. J'ai été obligé d'accepter le témoignage de M. Leclaire lui-même, car ceux que j'ai rencontres me paraissaient incapables de me renseigner quant aux titres de M. Leclaire, qui est un très ancien colon, était et qui établi sur les bords de la rivière, longtemps avantceux qui y sont aujourd'hui

M. Leclaire m'a montré le défrichement qu'il m'a dit avoir fait sur le lot numéro 14, et qu'il aurait, c'est du moins ce qu'il m'a dit, ensemencé et utilisé comme champ de paturage depuis qu'il est établi comme colon. Dans mon estimation, ce défrichement peut couvrir deux ou trois acres (je ne l'ai pas mesuré) et suivant moi parait avoir été ensemencé autrefois, mais au moment de ma visite M. Leclaire m'a dit qu'il s'en servait comme champ de paturage.

En conséquence la différence entre mon rapport et celui de M. Collins provient, autant que je puis voir, *d'informations fausses qui m'ont été fournies par M. Leclaire*, lorsqu'il m'a dit qu'il avait défriché et ensemencé lui même le terrain en question, et vient aussi de la façon d'apprécier ce qui constitue un défrichement car mes instructions demandaient quelle était la quantité de terre défrichée sur chaque lot. J'ai fait, *comme je le supposais, un rapport honnête*, afin que vous puissiez juger quels titres M. Leclaire pouvait avoir aux améliorations qu'il disait avoir faites. *J'ai dit, alors, à M. Leclaire que je ne considérais pas ses titres au lot 14 suffisants pour lui permettre d'en faire l'achat*, à moins que vous ne prissiez en considération les améliorations faites par lui *sur les lots voisins*, et aussi le fait qu'il y avait plus de terre labourable sur le lot 14 que sur les lots 11, 12, 13, sur lesquels la montagne se rapproche de plus en plus de la rivière, et que sur le lot 11, il y a très peu de terre cultivable.

Lorsque j'ai dit que M. Leclaire était un colon "*bonâ fide*," JE N'AVAIS PAS L'INTENTION de faire reposer SUR LE LOT 14 SES DROITS A CE TITRE, MAIS SUR LES AMÉLIORATIONS FAITES PAR LUI SUR LES LOTS VOISINS, et je regrette beaucoup que mon rapport vous ait laissé sous cette impression, ce que je n'avais pas en vue.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé), J. A. CAMERON,
Agent.

Peut-on jamais désirer de meilleure preuve que M. Leclaire n'a jamais eu de titres ni de droits sur le lot numéro 14, puisque M. Cameron, qui en 1888 accusait M. Costigan d'avoir dépossédé Leclaire de ce lot, disait en 1884 que M. Leclaire n'y avait pas plus de titres qu'aucune autre personne.

Mais il y a plus que cela. Cette question vient d'être discutée devant la législature de Québec, et l'honorable M Duhamel, commissaire des terres de la couronne dans le gouvernement, a admis que Leclaire n'avait pas fait d'améliorations suffisantes sur ce lot 14 pour constituer un titre, et que le gouvernement n'avait pas l'intention d'annuller la vente faite à M. Costigan parce qu'elle paraissait avoir été faite régulièrement et légalement.

Cela règle la question. Leclaire n'a jamais eu de titre au lot numéro 14, et les accusations du *Free Press* tombent à l'eau.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le *Mail* continuant sa campagne contre le bill des Jésuites et se trouvant fort embarrassé, du silence des protestants de la province de Québec, à l'époque de la présentation du bill ; tâche d'expliquer cette attitude par : *la crainte, l'esprit de parti* et *l'ignorance*.

La feuille de Toronto n'est guère aimable envers ses corréligionnaires quand elle les taxes de couardise et d'ignorance. Les voilà réduits à n'être plus que de vulgaires sujets de la *race inférieure*.

Nous serions en outre curieux d'avoir un mot d'explication sur *l'esprit de parti* qui d'après le *Mail* a réduit les protestants au mutisme, lors du vote de la loi des jésuites.

Nous avions toujours pensé, que la grande majorité des protestants de la province de Québec n'appartenaient pas au parti libéral ; auteur du bill des jésuites ; et nous étions d'autant plus convaincus de ce fait, que pendant plus d'un an, l'hon. M. Mercier n'avait pu trouver parmi ses partisans, un anglais protestant, pour lui offrir le portefeuille, qui par tradition, est dévolu à un protestant dans le gouvernement de Québec.

***

Le *Star* de Montréal, en constatant que M. Blaine sera le futur secrétaire d'Etat du gouvernement des EtatsUnis, dit qu'il est consolant pour le Canada d'apprendre que l'attention de l'homme d'Etat américain est détournée du Canada et de ses pêcheries pour se concentrer sur Cuba et les germes de la fièvre jaune. Espérons que cette terrible maladie occupera assez M. Blaine, pour lui faire oublier complètement ses antipathies pour nous.

***

Le *Ottawa Daily Citizen* prend Sir Richard Cartwright à partie au sujet de sa déclaration, faite en chambre, que ses propriétés diminuent de valeur, Sans révoquer en doute la véracité de la déclaration du chef No 2 de l'opposition, en ce qui le regarde personnellement, notre confrère anglais le renvoie au rapport, publié dernièrement dans le *Globe*, par M Brown, professeur à la ferme modèle du gouvernement d'Ontario à Guelph et dans lequel il est constaté, que la condition des agriculteurs d'Ontario est beaucoup meilleure que celle de leurs voisins des Etats-Unis.

Colonie de Terreneuve.

AUX

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire
Reparer vos Balances
—OU—
INSPECTER vos POIDS
Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier.
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Reliures, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
—No. 175 RUE SPARKS—

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Puissance du Canada pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockliffe, dans la vicinité de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons et au trafic généralement avec pouvoir de prélever des taux de péages tels qu'approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et mettre en opération une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre, 1888.

TAYLOR McVEITY,
Solliciteur pour les applicants

LE SOUSSIGNE a ouvert un nouveau magasin de Nouveautés et de Tailleur au numéro 88½, rue Lyon et est préparé à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

C. E. WOLF & CIE

Arpenteurs federaux & provinciaux
48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA
Consultation de 9 heures a. m. a 5 heures p. m.

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par la malle ou le télégraphe remplies avec promptitude.

—POUR LA—
Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general
Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.
Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE
75-RUE SPARKS-75
Prescription pour médecins et familles préparées avec soin
Communication téléphonique 1-2-88

Quelque Chose DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHEAPSIDE

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

Walker, McLean & Blanchet,
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires. etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W.H.Walker. D. L.McLean. C.A.Blanchet

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa,

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
Vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. F. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DÉPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S. Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets lits Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulangerie Union. D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Dos.
Facile à Manier
7 cordes et ¼ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 208 to 214 S. Canal St., Chicago, Ill.